



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 30 novembre 2020

Délibération n° 202011-02

---

### BUDGET INITIAL 2021 – agrégé

---

Vu les articles 175 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 39 ETPT emplois sous plafond Etat et 360 ETPT emplois financés hors SCSP.
  
- 19 029 268€ d'Autorisations d'engagement dont :
  - 11 698 420€ en personnel
  - 6 629 148€ en fonctionnement
  - 701 700€ en investissement
  
- 19 029 268€ de crédits de paiement dont :
  - 11 698 420€ en personnel
  - 6 629 148€ en fonctionnement
  - 701 700€ en investissement
  
- 21 597 132€ de prévisions de recettes
  
- 2 567 864€ de solde budgétaire (excédent)

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 30 novembre 2020

Délibération n° 202011-02

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 389 064€ de résultat patrimonial
- + 419 564€ de capacité d'autofinancement
- 367 864€ d'apport au fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**Le Conseil d'Administration approuve le budget initial 2021 - agrégé, tel que proposé ci-dessus.**

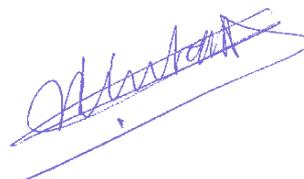
### Résultats des votes

Pour : 28 voix

Abstentions : 7 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 30 novembre 2020,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,



Innocent MUTABAZI